



Sauver l'élevage et les prairies : un projet collectif pour une Meuse vivante

Lundi 20 juin 2022
Maison de Madine - Nonsard

9 heures 30 à 16 heures 30

Journée organisée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse
avec le concours du Conseil départemental de Meuse

Synthèse des principaux propos et échanges intervenus
au cours de la journée

I. Ouverture

Marc HOELTZEL, directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, rappelle que la préservation des prairies représente non seulement un enjeu agricole, mais aussi un enjeu de biodiversité. Cette journée doit permettre d'échanger afin de préparer un projet collectif pour une Meuse vivante, notamment en identifiant des leviers économiques permettant de soutenir l'élevage et les prairies.

Jérôme DUMONT, président du Conseil départemental de la Meuse, rappelle que le département compte plus de bovins que d'habitants. Cependant, alors que les points de collecte de lait ont diminué au cours des dernières années, il convient d'accompagner les exploitants agricoles, notamment dans le domaine de l'innovation, afin de concilier les enjeux de l'agriculture, de l'environnement et de l'économie.

II. Le grand entretien : L'herbe un regain d'intérêt environnemental et économique ?

 [A voir ou revoir](#)

Sylvain PLANTUREUX, professeur en agronomie à l'Université de Lorraine, considère que l'avenir de l'élevage passe par un modèle d'élevage basé sur les prairies. Malheureusement, la surface des prairies permanentes diminue fortement en France depuis le pic atteint dans les années 70. Au cours des 20 dernières années, la superficie des prairies permanentes a régressé de 5 % en France, de 18 % en Lorraine et de 24 % dans la Meuse au profit de prairies temporaires, des cultures, ou de l'urbanisation. Or les prairies permanentes présentent un intérêt économique - qu'il convient de mieux documenter - pour les éleveurs, pour les filières agricoles et pour les territoires. En particulier, la résilience des prairies permanentes permet de résister face aux accidents climatiques. Elles présentent par ailleurs un atout au niveau de la valeur alimentaire des productions.

En termes de rentabilité, la prairie permanente présente un avantage très net au niveau des coûts de production, puisqu'elle nécessite très peu d'engrais et de pesticides, et génère très peu de frais liés à la mécanisation. En parallèle, au niveau de la production, dans la grande majorité des cas, nourrir les bêtes en prairie est plus rentable qu'acheter des aliments. Autre avantage, ce mode d'élevage rend les agriculteurs moins dépendants d'un système reposant sur le remboursement de prêts destinés à financer des investissements massifs. L'autre élément favorisant la tranquillité des agriculteurs est qu'un élevage reposant sur des prairies permanentes est moins dépendant des prix d'achat, puisque les achats sont limités, et des prix de vente, puisque les volumes de vente sont moins élevés. Dans ce contexte, le système de formation et de conseil aux agriculteurs doit évoluer.

Ces conclusions découlent notamment d'une étude menée sur le territoire de la Déodatie permettant de modéliser la production de 750 parcelles entre 1989 et 2100. Il conviendrait néanmoins de multiplier ce type d'études afin de prendre en compte les particularités des différentes catégories de territoires.

Dans un contexte économique caractérisé par de nombreuses inquiétudes (inflation, guerre, incertitude politique...), la prairie permanente présente l'avantage de limiter la consommation d'intrants (engrais, fioul, pesticides...), alors même que les chaînes d'approvisionnement sont fortement perturbées.

Par ailleurs, au niveau environnemental, les prairies permanentes contribuent à la préservation de la ressource et de la qualité de l'eau et à la gestion préventive des inondations. Elles jouent un rôle important face au réchauffement climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Ainsi, d'après l'Agence européenne de l'environnement, elles abritent la moitié de la flore européenne. Il convient désormais d'expliquer qu'il est possible de concilier les enjeux environnementaux et les enjeux économiques de court terme, par exemple la défense du pouvoir d'achat. Surtout, alors que la population mondiale continue de progresser, il convient de faire prendre conscience que la solution ne résidera pas dans une nouvelle progression de l'agriculture intensive, mais dans une diminution du gâchis alimentaire - qui représente 40 % de la production - et de la surconsommation de certains, ainsi que dans une évolution de la production animale.

Jean-Martial DUCROQUET, éleveur laitier dans le Pas-de-Calais dans le cadre d'un système mêlant polyculture et élevage, rejoint Sylvain PLANTUREUX sur scène. Il estime que son installation ne peut se priver de la production de cultures fortement rémunératrices, permettant de compenser la faiblesse du prix du lait durant certaines périodes. Pour autant, il a progressivement pris conscience des avantages générés par les prairies permanentes, qui au moment de son installation étaient considérées comme un simple complément du maïs. Le problème est que le prix de vente du lait est actuellement identique, quel que soit le mode de production.

Sylvain PLANTUREUX estime que le recours aux prairies permanentes devrait faire l'objet d'une valorisation spécifique. En effet, de nombreux travaux scientifiques démontrent désormais le lien entre le mode de production et la qualité organoleptique des produits laitiers, mais aussi l'impact du mode de production sur la santé animale et la santé humaine. Il convient désormais de mieux communiquer ces informations auprès des producteurs, mais aussi des consommateurs.

Jean-Martial DUCROQUET précise ensuite que les profonds bouleversements économiques en cours ne l'incitent pas forcément à accroître la part de ses productions reposant sur des prairies permanentes. En effet, si le coût des intrants a augmenté, le prix de vente des céréales a fortement progressé. Dans ce contexte, le soutien des pouvoirs publics est attendu, mais la priorité doit être de garantir des prix de vente garantissant la viabilité des exploitations. C'est pourquoi son exploitation a rejoint une coopérative afin de développer la vente directe.

Sylvain PLANTUREUX confirme que les élevages laitiers peuvent en partie reposer sur la prairie temporaire et la culture du maïs. En réalité, il milite pour une stratégie de rééquilibrage, après des décennies de spécialisation des territoires, afin de développer une approche qualitative susceptible d'être mieux valorisée.

Cécile GALLIAN, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, aimerait savoir quels éléments ont permis à Jean-Martial DUCROQUET de mieux valoriser l'herbe.

Jean-Martial DUCROQUET indique qu'au fil du temps, il a arrêté de considérer que la pâture devait s'adapter à la vache, mais qu'à l'inverse la vache devait s'adapter à la pâture. C'est pourquoi il a arrêté de tenter d'utiliser des engrais pour modifier la composition de la pâture afin de laisser la flore naturelle retrouver son équilibre. Cette démarche lui a permis d'augmenter les surfaces dédiées au pâturage.

Joël MARTIN, conseiller d'élevage à la chambre d'agriculture des Ardennes, estime que préserver l'élevage et les prairies implique de tenir un discours positif face aux attaques qui découragent les éleveurs. Il considère par ailleurs qu'il convient de modifier les systèmes de rémunération afin de ne plus soutenir les modèles d'élevage et d'engraissement excluant l'herbe.

Sylvain PLANTUREUX confirme que, face aux attaques formulées à l'encontre de l'élevage animal, il serait nécessaire de s'appuyer sur des relais de communication permettant de mettre en avant le lien entre élevage, gastronomie et défense des paysages.

III. Implication de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Philippe GOETGHEBEUR, chef du service des milieux naturels et de l'agriculture à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, indique que l'élevage à l'herbe est depuis 2016 au cœur des politiques de l'établissement. La démarche a consisté à renforcer le diagnostic, à élargir les politiques d'intervention, mais aussi à communiquer et à porter le sujet au niveau politique, tout en activant d'autres leviers, notamment au niveau économique.

IV. Table ronde : Comment concilier rentabilité et changements de pratiques ?

[A voir ou revoir](#)

Laurence ECHEVERRIA, ingénieur-conseil à l'Institut de l'élevage du Grand Est, confirme que des exploitations valorisant l'herbe permettent de dégager une rentabilité économique. Le dispositif INOSYS Réseaux d'élevage qu'elle pilote mise sur la cohérence du système d'exploitation afin de garantir cette rentabilité.

Marcelin LARATTE, vice-président de l'Union laitière de la Meuse, précise que la démarche engagée dans la Meuse permet de mieux valoriser le lait produit à partir d'herbe et de pâturage, notamment parce que les productions laitières lorraines sont en partie exportées en Allemagne, où les consommateurs sont très sensibles à ce type de productions.

Hubert BASSE milite pour un prix du lait différencié sur l'ensemble des territoires afin de soutenir les productions à l'herbe. Seule une telle démarche permettra de conserver des prairies, alors que l'explosion des prix des céréales va encore renforcer l'attrait de ce type de cultures face à des élevages laitiers pénalisés par la mobilisation d'un plus grand nombre de salariés dans un contexte de pénuries de main-d'œuvre. Par ailleurs, une meilleure valorisation des prairies impose la mise en place d'un pâturage tournant, relativement complexe à gérer.

Philippe MESTELAN, agronome et fondateur de la société coopérative de conseil en agriculture et environnement SCOPELA, accompagne les agriculteurs dans le cadre d'une convention avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie afin de leur permettre de valoriser leurs prairies humides. La démarche repose sur l'appropriation des techniques et l'autonomie de décision de chaque ferme,

alors que le lien entre l'animal et la prairie est complexe et connaît de fortes variations saisonnières.

Fanny MESOT, conseillère à la Chambre d'agriculture de la Meuse, estime qu'un travail de valorisation de l'herbe de qualité peut générer un revenu de 80 euros/ha. C'est pourquoi, depuis dix ans, la Chambre d'agriculture de la Meuse accompagne les agriculteurs durant la campagne fourragère. Le travail de l'herbe est complexe, notamment en raison de la multiplication des sécheresses, et repose désormais sur le pâturage tournant et sur l'agroforesterie.

Laurence ECHEVERRIA indique que l'étude qu'elle a menée démontre que, dans un contexte marqué par la multiplication des aléas climatiques et économiques, il n'existe pas de modèle unique. Trois modèles de producteurs émergent :

- les valorisateurs, qui cherchent à développer les plus-values dégagées par les produits ;
- les économes, qui veulent minimiser les charges sans trop pénaliser la productivité ;
- les productifs, qui agissent essentiellement sur les volumes et la productivité.

Marcelin LARATTE regrette que, dans le cadre d'une démarche visant à valoriser les produits, il n'existe pas en France de label identifiant les laits de pâturage.

Philippe MESTELAN estime que les techniciens et les éleveurs participant au programme Patur'Ajuste qu'il anime sont convaincus que le lait produit à partir d'herbe est plus rentable, dès lors que le système de production est maîtrisé. Dans ce contexte, les contraintes induites par la recherche d'une meilleure valorisation ne sont pas indispensables. A ses yeux, les indicateurs de productivité traditionnels ne sont plus suffisants. Chaque exploitation doit identifier les indicateurs de pilotage les plus pertinents la concernant, afin de garantir le renouvellement de la prairie, ou encore la qualité de la rumination. Ce mode de production implique une grande technicité et mobilise des éleveurs passionnés.

Laurence ECHEVERRIA considère néanmoins que certains indicateurs (EBE global, EBE rapporté au produit brut initial...) restent incontournables à l'échelle globale d'une exploitation.

Fanny MESOT estime que, afin de lutter contre la diminution des surfaces des prairies, il convient de communiquer concernant les avantages d'exploitations autonomes face aux aléas du marché, mais aussi de poursuivre la démarche d'accompagnement des exploitants par la Chambre d'agriculture.

Un représentant de Lorraine Association Nature évoque la problématique de l'intensification des prairies. Ainsi, des fauches très précoces ont un impact négatif sur la biodiversité.

Philippe MESTELAN rappelle que des subventions sont attribuées depuis 30 ans aux agriculteurs afin de les inciter à faucher tardivement. Il s'étonne du sous-entendu induit par cette politique publique, alors qu'une fauche tardive est parfois bien plus rentable d'un point de vue économique.

Sylvain PLANTUREUX estime que, parmi les indicateurs utilisés pour comparer la productivité des différents types d'exploitation, l'indicateur mesurant l'empreinte foncière à mobiliser pour produire 1 000 litres de lait devraient intégrer les surfaces de céréales cultivées parfois sur d'autres continents pour nourrir les animaux. Une telle correction permet de démontrer qu'un système reposant uniquement sur l'herbe n'est pas moins rentable.

Sylvain PLANTUREUX observe ensuite que les consommateurs français sont surtout sensibles aux labels valorisant la production locale, et non aux labels valorisant le mode de production.

Marcelin LARATTE constate néanmoins une forte évolution des tendances de consommation en France depuis deux ans. Dans ce contexte, il convient de créer un label permettant de valoriser le lait produit en pâturage et reposant sur des normes harmonisées au niveau européen.

Jean-Philippe VAUTRIN, vice-président du Conseil départemental de la Meuse, craint néanmoins qu'une multiplication des labels désoriente les consommateurs.

Un intervenant estime que multiplier les labels aboutit à dénigrer aux yeux des consommateurs les producteurs n'en bénéficiant pas. A ses yeux, seule la proximité doit être mise en avant.

Philippe MESTELAN estime que la labélisation ne doit pas être le seul levier économique susceptible d'être activé. Il estime qu'il convient en premier lieu d'éviter de déployer des politiques conduisant à pénaliser le lait à l'herbe sur un territoire, notamment des politiques industrielles imposant une production constante au fil de l'année.

Un intervenant suggère de multiplier les récompenses permettant de valoriser le travail des éleveurs, et pas uniquement les labels.

V. Retours d'expérience : Quelles solutions pour déployer une stratégie commune ?

[Un film](#) illustre le programme ambitieux de maintien et de développement de l'élevage en milieu humide, animé depuis dix ans dans les Hauts-de-France sous l'égide de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de différents partenaires techniques.

 [A voir ou revoir](#)

Gilbert DORET, agriculteur dans le Parc naturel des Caps et Marais d'Opale, a modifié sa stratégie de production en réimplantant des prairies, dans une logique économique et afin de renforcer l'autonomie de son exploitation. Cette démarche l'a conduit dans un second temps à revoir globalement le mode d'alimentation des vaches, ce qui a permis une amélioration de 15 % de la production de lait, malgré une forte réduction des compléments de concentré ayant induit 12 000 euros d'économie. Cependant, les récents épisodes de forte chaleur vont mécaniquement conduire à augmenter le complément de maïs.

Caroline ROZALLEN, chargée de mission pour l'agriculture durable au Parc naturel régional de l'Avesnois, explique qu'il a tout d'abord été nécessaire de convaincre les techniciens des différentes institutions et les élus, puis de construire un dispositif cohérent (définitions, objectifs...), avant d'aider les éleveurs à modifier leurs pratiques. La démarche a notamment imposé aux différentes structures d'accompagnement concurrentes, aux représentants des différents métiers (vétérinaires, agronomes, naturalistes...) de dialoguer dans le cadre du programme Patur'Ajust afin d'accompagner au mieux les éleveurs. Au final, le processus a permis de renverser les objectifs initiaux (sauver l'élevage pour sauver les prairies et, par conséquent, la biodiversité) en comprenant que la compréhension des processus naturels permet de renforcer les prairies au profit du système d'élevage. Par ailleurs, l'expérience démontre que le succès de l'opération implique de fixer des objectifs clairs et de s'appuyer sur un portage commun entre élus et techniciens permettant une réelle concertation.

Concrètement, la complexité de la phase initiale de dialogue et d'élaboration du projet impose de disposer d'un nombre suffisant de techniciens compétents dédiés à temps plein à la démarche. Cette dernière, initiée dans treize communes, vise désormais à porter le projet dans près de 150 communes, ce qui nécessitera de procéder à des recrutements au sein du Parc naturel et de la Chambre d'agriculture.

Anne-Laure DEMARTHE, conseillère technique à la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, souligne que le travail en commun impose à chacun de faire preuve d'ouverture d'esprit et de chercher à comprendre les objectifs des différents intervenants. Elle confirme que la biodiversité ne doit pas être présentée aux éleveurs comme un objectif en soi, mais comme un moyen de répondre à leur problématique. Un travail avec les différents partenaires naturalistes

avait été initié au préalable et a été renforcé dans le cadre de temps d'échanges dédiés à certaines exploitations ou à des thématiques particulières. Cependant, cette pratique est chronophage et doit prendre en compte des temps d'appropriation différents entre éleveurs.

Gilbert DORET pointe un certain nombre de dysfonctionnements, au premier rang desquels la multiplication d'études coûteuses n'ayant pas forcément de conséquences concrètes. A ses yeux, le programme a fonctionné essentiellement grâce à l'implication de l'Agence de l'eau et des agriculteurs.

Caroline ROZALEN confirme que la clé du succès correspond à la densité des échanges entre les éleveurs et les organes de décision. Le projet doit reposer sur une approche pragmatique et des actions concrètes permettant de convaincre un nombre sans cesse croissant d'éleveurs.

Anne-Laure DEMARTHE confirme que la philosophie du programme repose à la base sur l'expression des besoins des agriculteurs, auxquels il est possible de répondre dans le cadre de chaque révision annuelle du programme, à condition bien sûr que ces besoins complémentaires s'insèrent dans la philosophie initiale de ce dernier.

Gilles SOULIER, président de la communauté de communes Mad-et-Moselle et président de la commission locale de l'eau Rupt-de-Mad Esch Trey, rappelle que l'eau du Lac de Madine, créé il y a 50 ans pour alimenter la ville de Metz se jette dans le Rupt-de-Mad, qui prend sa source dans les côtes de Meuse. Dans un premier temps, les actions destinées à préserver la qualité de l'eau ont uniquement impliqué les agriculteurs et la Chambre d'agriculture, sans le moindre dialogue avec les consommateurs et les représentants politiques de la métropole de Metz. La création du SAGE Rupt-de-Mad Esch Trey en 2019 a enfin permis d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. La démarche engagée vise *a minima* à conserver les prairies actuelles, mais aussi à développer des cultures à bas niveau d'impact afin de préserver la qualité de l'eau. L'expérience menée dans les Hauts-de-France peut être une source d'inspiration, à la différence près que la gestion des eaux du Lac de Madine concerne trois départements, donc trois chambres d'agriculture, trois préfets et de nombreux responsables politiques départementaux parfois rivaux.

Odile BERENS, vice-présidente du Parc naturel régional de Lorraine, rappelle que cette institution s'est investie dans la thématique des prairies depuis une trentaine d'années, tout d'abord en récompensant le travail des agriculteurs vertueux dans le cadre du concours des prairies fleuries, puis en contribuant à la mise en place d'une filière bovine et d'une filière dédiée au foin de haute qualité. Enfin, le Parc a été retenu dans le cadre de deux axes du programme LIFE biodiversité du Grand Est.

Laurent ROUYER, Président de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, estime que les difficultés rencontrées par les agriculteurs ont conduit à construire un projet de territoire dans le cadre du SAGE Rupt-de-Mad Esch Trey permettant d'imaginer un modèle économique plus résilient que par le passé pour les agriculteurs et offrant des perspectives aux jeunes agriculteurs souhaitant s'installer. Cette démarche a notamment conduit à déployer une démarche collégiale la plus large possible.

VI. Implication de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Philippe GOETGHEBEUR constate qu'il existe une multitude d'outils permettant de porter des actions agroenvironnementales. La démarche doit conduire à adapter ces différents outils à la problématique spécifique de chaque territoire. Par ailleurs, il convient désormais de réfléchir à la prise en compte de ces thématiques dans le cadre de la formation agricole, de mieux valoriser la gestion technique de l'herbe, de prévoir des financements dédiés au stockage de fourrage afin de gérer les mauvaises années, de prendre en compte les problèmes de main d'œuvre et de prendre en compte les nouveaux outils (crédits carbone, PSE privés...). La démarche doit également permettre de renforcer l'attractivité des systèmes d'élevage et d'inviter les collectivités territoriales

à solliciter le plus en amont possible les différents acteurs susceptibles de les accompagner dans leurs projets de territoire.

VII. Et demain ? Quels projets pour les prairies de la Meuse ?

 [A voir ou revoir](#)

Jean-Philippe VAUTRIN, vice-président du Conseil départemental de la Meuse, témoigne du souhait de sa collectivité de s'investir dans la démarche visant à conserver des prairies. Ainsi, alors que la loi NOTRE a supprimé les compétences des Départements en matière d'agriculture, le Conseil départemental de la Meuse continue de soutenir les éleveurs dans le cadre du Groupement de défense sanitaire meusien, ce qui contribue indirectement à maintenir des prairies. Par ailleurs, le Département anime l'ANS Vallée de la Meuse, qui permet notamment de prendre des mesures en faveur du fauchage tardif, ou d'implanter des effaroucheurs sur les engins agricoles, afin de soutenir la biodiversité. Un partenariat a par ailleurs été conclu avec des agriculteurs s'investissant dans la protection de méandres de la Meuse, l'un des derniers fleuves sauvages d'Europe. Le Département prendra également toute sa part au plan d'action destiné à lutter contre la diminution des surfaces de prairie, qui passera notamment par la défense des prairies et des fauches tardives. Concrètement, l'objectif consiste désormais à initier le plus rapidement possible la démarche visant à conserver les prairies en associant les agriculteurs, la Région, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et les associations, et en s'inspirant de la démarche menée dans le Pas-de-Calais.

Pascale GAILLOT, présidente de la Commission environnement de la Région Grand Est et première vice-présidente de l'EPAMA, rappelle qu'un travail conséquent a déjà été mené avec les collectivités riveraines de la Meuse et de ses affluents, afin de prévenir les risques d'inondation. La remise en prairie de certaines parcelles, tout comme la plantation de haies, sont bien évidemment des atouts pour prévenir ces risques. Elles contribuent également à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre le ruissellement. Dans le cadre du plan d'action qu'il reste à construire en partenariat dans le bassin versant de la Meuse, l'EPAMA aura notamment pour mission d'accompagner les collectivités, alors que le transfert de la gestion des aides agroenvironnementales de la Région à l'Etat complexifiera la recherche de financements complémentaires. Cependant, chacun doit avoir conscience que les démarches qui seront initiées seront efficaces uniquement si la rentabilité des exploitations peut être garantie.

Dominique COLLIN, premier vice-président de la Communauté de communes Terres d'Eau, dans les Vosges, indique que sa collectivité a déjà initié un programme de trames vertes et bleues en bénéficiant de l'aide de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Ce programme comprend notamment des actions en faveur des prairies humides. Il s'interroge concernant la manière de déployer un projet plus ambitieux, alors que sa collectivité ne s'inscrit pas dans un parc naturel. D'une manière générale, Dominique COLLIN observe que l'effort demandé aux collectivités situées en tête de bassin, qui profite aux communautés situées en aval, n'est pas toujours soutenu à sa juste valeur en termes de financement, alors même qu'il reste à convaincre de nombreux agriculteurs de la pertinence de ce type d'action.

Pascale GAILLOT estime que, alors que les moyens sont contraints, il convient de passer d'une démarche reposant sur une obligation de moyens à une démarche reposant sur une obligation de résultat.

Véronique CORSYN, directrice du Conservatoire des espaces naturels de Lorraine, rappelle que l'action menée par cette institution depuis une quarantaine d'années en Lorraine a consisté à protéger le patrimoine naturel remarquable, notamment des prairies à haute valeur écologique. Cependant, cette démarche, reposant en priorité sur la protection foncière, est insuffisante pour

garantir un fonctionnement écologique optimal des prairies et pour garantir une préservation de la biodiversité à grande échelle. C'est pourquoi il convient désormais de s'inscrire dans une démarche multi-partenariale au sein d'un territoire, au sein de laquelle chaque acteur trouvera son compte, mais sans oublier la spécificité des prairies à haute valeur écologique. Les associations pourront avoir pour mission d'identifier ces prairies afin d'intégrer leur spécificité dans les cahiers des charges permettant de concilier les enjeux économiques et les enjeux écologiques.

Jean-Luc PELLETIER, vice-président de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est et président de la Chambre d'agriculture de la Meuse, assure que des actions ont déjà été menées dans la Meuse, mais estime que la démarche doit désormais permettre de définir collectivement des objectifs plus ambitieux, par exemple concernant la transmission des exploitations d'élevage, alors que la moitié des exploitations devront changer de main dans les dix prochaines années.

Stéphane PEULTIER préside l'Association de Production animale de l'Est, qui regroupe 2 700 éleveurs et 1 500 exploitations répartis dans les dix départements de la région et qui intervient sur plus de 200 000 ha d'herbe et 40 000 ha de prairies temporaires. Ses adhérents se sont notamment investis dans la vente de semences d'herbe. Les contrats souscrits permettent de garantir l'achat de viande à un prix rémunérateur, mais couvrent désormais le déploiement d'un plan de progrès défini pour chaque exploitation afin d'éviter des émissions de carbone et stocker le maximum de carbone dans les sols. Les crédits carbone revendus à un partenaire (Lidl) représentent un complément de revenus aux agriculteurs. Ce type de projet permet de revaloriser l'image des éleveurs. Stéphane PEULTIER a pris connaissance avec intérêt de la démarche initiée dans les Hauts-de-France en faveur des prairies, mais rappelle que les partenariats doivent avant tout permettre de garantir la rentabilité des exploitations agricoles.

VIII. Clôture

Jean-Philippe VAUTRIN assure que le Département de la Meuse soutiendra le programme d'action qui va être construit en faveur des prairies en s'inspirant des actions déployées dans d'autres territoires.

Marc HOELTZEL se félicite de la tonalité positive de cette journée d'échange consacrée à un sujet grave, mais qui a permis d'entendre des témoignages porteurs d'espoir et d'évoquer des solutions positives. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse est mobilisée sur la préservation des prairies, qui constitue une thématique permettant de rassembler les différents acteurs, dès lors qu'un dialogue de qualité permettant de trouver les bons équilibres peut être noué. C'est pourquoi l'Agence de l'eau Rhin-Meuse souhaite travailler à l'élaboration d'un contrat de territoire sur le territoire de la Meuse, qui compte encore de nombreuses prairies remarquables. En effet, seule cette démarche permettra d'éviter que, malgré la multitude des outils existants, la diminution de la surface des prairies se poursuive. La démarche sera évoquée dès la prochaine réunion du Comité de Bassin du 30 juin 2022 et le projet pourra potentiellement être initié dès la rentrée.